

PARTENAIRES HANDICAP :

Lors du 1er contact : signalement d'une personne ou plusieurs en situation de handicap (lors de l'appel téléphonique et dans la fiche de positionnement)

Les locaux de l'entreprise ou locaux de formation sont conformes à la législation et aux conditions d'accessibilité.

En cas des publics en situation de handicap induisant un besoin particulier, une étude de faisabilité sera effectuée quant aux locaux et à l'adaptation des moyens à l'aide des partenaires suivants pour mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

Etude entamée par Web Optima et enrichie et finalisée avec l'aide d'au moins 1 de ces acteurs :

Diagnostic Matériels appropriés

AGEFIPH
0 800 11 10 09

(Fonds)

MDPH
0 800 31 01 31

(Administratif)

Service CAP
EMPLOI
05 34 40 91 91

(Jeunes)



Si l'organisme de formation n'est pas capable de gérer la prise en charge de ce handicap, l'organisme effectuera les 1res démarches visant à aider le participant à trouver une solution via, éventuellement un autre organisme de formation